

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **29 mars 2022 à 18 h 30**, au Centre communautaire sis au 104, rue du Foyer à Saint-Raphaël, à laquelle séance sont présents le maire, Monsieur Richard Thibault, et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle

Siège #2 - Gaétan Roy

Siège #3 - Samuel Roy

Siège #4 - Tonia Despont

Siège #6 - Éric Trudel

Est absent à cette séance :

Siège #5 - Michel Turcot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire. Est aussi présent Madame Fadia Bayrakdar, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 24 mars 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel, appuyé par Madame Tonia Despont.

Et résolu à la majorité de déclarer cette séance ouverte.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur la signature de l'entente de subvention - Projet Villa Saint-Raphaël.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Tonia Despont, appuyé par Madame Guylaine Larochelle,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Signature de l'entente de subvention - Projet Villa Saint-Raphaël
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de la signature de l'entente de subvention - Projet Villa Saint-Raphaël, les membres du conseil procèderont en conséquence.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

2022-03  
85

**4 - SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SUBVENTION - PROJET VILLA SAINT-RAPHAËL**

ATTENDU QUE le projet de Villa Saint-Raphaël, situé au cœur du village, a été déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE ce projet de 20 logements sociaux rend difficile la complétude du montage financier en raison des coûts élevés de construction;

ATTENDU QUE ce projet nécessite un soutien financier;

ATTENDU QUE la Ministre des affaires municipales et de l'habitation a été autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité de Saint-Raphaël, afin de lui permettre de financer la réalisation de ce projet d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel, appuyé par Madame Tonia Despont,

Et résolu par le conseil municipal d'autoriser le maire, Monsieur Richard Thibault et la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Fadia Bayrakdar , à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Raphaël l'Entente concernant la subvention à la Municipalité de Saint-Raphaël qui peut être conclue en vue du financement du projet d'habitation Villa Saint-Raphaël entre la Municipalité, la Société d'habitation du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

2022-03  
86

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Tonia Despont, appuyé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu à la majorité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Fermeture à 18 h 34.

---

Richard Thibault  
Maire

---

Fadia Bayrakdar  
Adjointe administrative et  
secrétaire-trésorière adjointe